



REGLEMENT INTERIEUR

- Mise a disposition de véhicule conforme à la réglementation routière.
- Le port du casque est obligatoire.
- Le coût de la prestation comprend la mise à disposition d'une machine et son utilisation en randonnée ou une piste spécialement aménagée.
- Le conducteur du quad ou SSV doit obligatoirement remplir le document engagement de responsabilité.
- Le conducteur doit disposer d'une assurance responsabilité civile.
- Le conducteur doit être titulaire du permis B ; B1.
- Le conducteur s'engage à utiliser le quad ou SSV en bon père de famille.
- Appik Aventure décline toute responsabilité concernant les dommages tant corporels que matériels résultant d'une mauvaise utilisation de l'engin telle que faute de conduite ou mauvais comportement.
- Vous participez à une randonnée avec un guide la vitesse et les dérapages ne sont acceptés.

Consignes de sécurité

- Pas d'alcool au volant
- Pas de vêtement flottant
- Respecter le code de la route
- Interdiction de se doubler
- Interdiction de fumer près des quads et SSV
- Ralentir dans les villages
- Ne pas sortir des traces

Tous manquement à ces règles entraînera l'expulsion immédiate de la randonnée sans aucune indemnisation.

Règle de conduite

- Accélérer doucement et non par à coup
- Le changement de vitesse doit s'effectuer à l'arrêt et moteur au ralenti
- Dans un virage, se déhancher à l'intérieur.
- Dans un devers, faire contrepoids.
- Dans une montée, se pencher à l'avant.
- Dans une descente, se pencher à l'arrière.
- Garder les pieds sur les marches pieds.
- Garder les 2 mains sur le guidon.
- Garder une distance de sécurité 8 m entre chaque véhicule.
- Le conducteur ne doit pas se retourner pour parler à son passager.
- Regarder la route et ne pas se laisser distraire par le paysage et les autres conducteurs.
- Respecter l'environnement et faire preuve de courtoisie auprès des riverains rencontrés
- A chaque difficulté, attendre que le véhicule qui vous précède soit sorti.